

 <p>Mairie de Saint Hilaire le Grand Rue de Reims Tél. : 03 26 70 00 26 Mail : mairie-sthilairelegd@orange.fr</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA MARNE</p>
	<p>ARRONDISSEMENT DE CHÂLONS EN CHAMPAGNE</p>
	<p>MAIRIE de SAINT-HILAIRE LE GRAND 51486</p>
	<p>SAINT-HILAIRE LE GRAND, le 17 Mai 2018</p>

COMpte Rendu du Conseil Municipal du 14 Mai 2018

Présents : Mme Agnès PERSON, Maire, Mmes : Antonia PAQUOLA, Lydie THIEBAULT, MM : Pascal APPERT, M. Gilles BEAULANDE, Jean-Michel GILLET, Bernard MACHET, M. Robert PARIS.

Secrétaire : M. BEAULANDE Gilles

Mme le Maire ouvre la séance à 20H33.

Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est adopté à l'unanimité.

Un point est ajouté à l'ordre du jour : Protection des données personnelles.

DÉLIBÉRATION SIGNATURE DE CONVENTION AVEC LE 132^{ème} BATAILLON CYNOPHYLE

Mme le Maire rappelle la proposition faite par la 2^{ème} compagnie de recherche et de détection d'explosifs du 132^{ème} bataillon cynophile, dont l'objectif est de faire la promotion de la commune de Saint-Hilaire-le-Grand et de la 2^e compagnie de recherche et de détection d'explosifs grâce aux réseaux de chacune des parties, ceci afin d'entretenir et d'enrichir le lien Armée-Nation.

Mme le Maire demande l'autorisation de signer la convention et d'organiser la cérémonie de jumelage qui devrait avoir lieu le 27 juin 2018. La cérémonie se déroulerait dans le jardin de la salle des fêtes avec un défilé dans la rue de l'école suivi d'un apéritif avec les familles des militaires, les habitants de St Hilaire et la participation des élèves de l'école. Lors de cette cérémonie une passation de commandement s'effectuera.

Les véhicules seront garés dans la rue du château d'eau. Un temps d'arrêt est prévu pour la sortie des élèves pour la pause méridienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité la signature de la convention, l'organisation de l'évènement et autorise le Maire à signer les documents afférents.

DÉLIBÉRATION PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Mme Maire informe le Conseil Municipal du changement de la réglementation de la protection des données. En effet, la loi informatique et libertés définit les principes à respecter lors de la collecte, du traitement et de la conservation de données personnelles. Elle garantit également un certain nombre de droits pour les personnes concernées par la conservation de ces données.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Le centre de gestion de la Meurthe et Moselle (CDG54) propose des ressources mutualisées ainsi que la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données et un accompagnement des collectivités de la Région Grand Est.

Mme le Maire propose de signer la convention proposée par le CDG54 qui a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels au profit la collectivité cosignataire ; avec pour finalité la maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles, risques autant juridiques et financiers pour la collectivité et les sous-traitants, que risques de préjudice moral pour les individus.

Après avoir délibéré, Mme le Maire propose de passer au vote :

POUR : 7 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 - M. Gilles BEAULANDE

DÉLIBÉRATION TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Mme le Maire explique à l'assemblée la nécessité de mettre à jour la délibération pour la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE). Elle présente les chiffres en vigueur et propose les montants correspondants à la publicité présente sur le territoire de la commune, soit : 15€/m² par face pour les dispositifs publicitaire et pré-enseigne (procédé non numérique).

Après avoir délibéré, Mme le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 8 – CONTRE : 0 - ABSENCE : 0

FÊTE PATRONALE

Mme le Maire rappelle que le samedi soir est organisé par l'association « Saint-Hilaire en Fête », M. Jean-Michel GILLET précise que le fils de M. Smeeters a confirmé sa venue avec ses propres attractions, le branchement provisoire peut donc être commandé.

Les différents points d'organisation sont passés en revue, il est convenu de faire des grillades pour le repas du lundi midi avec l'aide de M. Jean-Luc RICHARD pour la partie entrée et dessert.

Une animation « repasse ton code » est proposée pour un coût de 200€ pour 2h avec l'auto école de Sommepey.

En ce qui concerne le 14 juillet, l'AJSH organise le repas du 13/07, MM. Camus et Mulot se charge du tir du feu d'artifice.

Les lampions restants de 2017 doivent être comptabilisés pour faire le complément si besoin par une commande auprès de Eurobengale.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme Lydie THIÉBAULT propose l'achat de cuves pour récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage estival. Voir avec M. Bernard MACHET pour imaginer la pose et le matériel à utiliser.
- M. Bernard MACHET informe l'assemblée qu'il a étudié les possibilités de changement du système de chauffage de la salle des fêtes avec passage au gaz. Une commande groupée de gaz avec la piscine et les communes pourrait être envisagée afin d'obtenir une baisse de prix.

- Mme Lydie THIÉBAULT informe le Conseil que le CCAS va organiser une nouvelle commande de fuel groupée, l'enquête sera distribuée très prochainement.
- Une solution doit être envisagée pour éviter que les pigeons nichent à l'église.
- De la peinture pour repeindre les bandes de stop est à commander auprès de la société T1 à Betheny. Le point doit être fait sur le nombre de bandes à repeindre.
- M. Jean-Michel GILLET indique qu'un arbre qui penche au-dessus du 2ème pont route de Mourmelon devrait être coupé.
- Mme le Maire informe le Conseil que M. et Mme NICK qui souhaitaient acheter une partie de la parcelle communale contigüe à la leur ne donneront finalement pas suite à leur demande.

Fin du Conseil à 22H26

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 4 JUIN à 20h30.